



snalc

de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

METTONS LES MAGISTRATS DE LA COUR DES COMPTES SUR LE TERRAIN !

En manque d'inspiration et dans une volonté manifeste de malmenager les enseignants, la Cour des comptes a une nouvelle fois produit le même rapport sur l'Éducation nationale et le « coût » des absences des enseignants. Blablabla annualisation... blablabla bivalence... blablabla davantage de pouvoir au chef d'établissement. Le **SNALC** vous fait grâce de l'ensemble : il est pitoyable.

Le **SNALC** constate que la Cour n'a d'autre volonté que de rendre un métier en crise encore moins attractif. La mise en œuvre de ses préconisations permettrait d'aggraver la crise, et donc le problème des remplacements, le tout en dégradant la qualité de l'enseignement (mais ça, visiblement, la Cour s'en tape). On note d'ailleurs que les mesures prises ces dernières années par le ministère et qui vont dans le sens de la Cour (possibilité d'imposer une deuxième heure supplémentaire, temps de formation le soir ou pendant les vacances scolaires, heures supplémentaires pour que des assistants d'éducation « remplacent » des professeurs absents en passant aux élèves une vidéo du CNED tirée au sort sur la plateforme) ont à chaque fois été dénoncées par les syndicats représentatifs, dont le **SNALC**. Rien de tel que d'imposer à un métier tout ce que ce métier rejette pour améliorer les conditions de travail et la communication.

Le **SNALC** tient néanmoins à se montrer constructif. Au vu du temps que les magistrats de la Cour des comptes parviennent à se dégager en faisant des copier-coller de leurs rapports précédents, ces derniers pourraient contribuer à l'amélioration du service public d'éducation. Le **SNALC** propose donc d'instaurer de manière obligatoire la bivalence « comptes publics / enseignement » à l'ensemble des magistrats de la Cour. Il pourra ainsi être fait appel à eux pour remplacer les absences (toujours justifiées, rappelons-le) des enseignants. Cela donnera à la Cour des comptes une expertise de terrain très enrichissante, et elle fera enfin quelque chose d'utile pour le pays.

Paris, le 2 décembre 2021

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, president-national@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur